

**DÉPARTEMENT
Du NORD**

**ARRONDISSEMENT
De LILLE**

**SÉANCE
Du 30 juin 2023**

**VILLE DE LILLE
COMMUNE ASSOCIÉE DE
LOMME**

**COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin à 09h00, la Commission Administrative de la Section Lommoise du Centre d'Action Sociale s'est réunie sous la Présidence de Madame Claudie LEFEBVRE, Vice-Présidente du C.C.A.S de Lomme,

Etaient présents : Mme Claudie LEFEBVRE, M. Alain GRILLET, M. Arnaud MARCHAND

Etaient excusés : M. Olivier CAREMELLE, Président du CCAS de Lomme, M. Jean-Pierre STAELENS, Mme Khadidiatou VENIAT, Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, M. Arnaud DESLANDES, M. Jacques SURRENS

2023/35 : Frigos Solidaires – Renouvellement et nouvelles conventions de mise à disposition – fixation du tarif – gratuité.

Dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Lille, le jury citoyen a délibéré favorablement sur un projet déposé par le Conseil Municipal d'enfants, qui propose le déploiement de frigos solidaires.

Un frigo solidaire est un réfrigérateur en libre-service, rempli de produits frais, invendus ou en date limite de consommation donnés par le voisinage, les commerçants ou les restaurateurs. Ce dispositif permet aux plus démunis de se nourrir et évite le gaspillage alimentaire.

Le public cible est prioritairement les sans-abris, les étudiants, les retraités et les familles nombreuses, il apparaît que ce sont ces publics qui en bénéficient le plus.

Les frigos solidaires sont des vecteurs de lien social où ceux qui donnent et ceux qui reçoivent sont susceptibles de se croiser, d'échanger et de se parler.

Dans le cadre de ce projet, un partenariat est établi avec l'association « les frigos Solidaires », qui a déjà l'expérience du déploiement de ce type d'équipement sur tout le territoire national. La Ville a ainsi fait l'acquisition de frigos adaptés auprès de l'association et développé un partenariat avec des structures volontaires pour en assurer la gestion.

Le déploiement de 12 frigos solidaires se réalise ainsi progressivement.

8 frigos ont été mis en place depuis 2019 dont un au sein de l'épicerie sociale du C.C.A.S. de Lomme « Chez Serge ».

Il est proposé le renouvellement de ces mises à disposition pour une durée de 3 ans, à l'exception de celle qui avait été conclue pour la Voisinerie de Wazemmes, dont la procédure de liquidation est en cours.

Il est également prévu la mise en place d'autres frigos dans d'autres quartiers :

- Lille-Centre (association Espace Fraternité)
- Vauban-Esquermes (Centre socio-culturel)

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la gratuité de la mise à disposition des frigos solidaires.
- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Président du C.C.A.S à signer la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Olivier CAREMELLE**

Maire de LOMME
Président du C.C.A.S.
Conseiller Départemental du Nord

Publié le 07/07/2023
Réception en Préfecture le